

# **Pas de clause de long préavis dans un bail rural de 24 ans !**



© 2021 Les Echos Publishing

Lorsqu'elle est stipulée dans un bail rural d'une durée inférieure à 25 ans, une clause dite « de long préavis », c'est-à-dire prévoyant la faculté pour le bailleur de ne pas renouveler le bail en prévenant simplement le locataire 4 ans à l'avance, n'est pas valable.

---

## **Fonds de solidarité : changement de règles pour les territoires ultramarins**



© 2021 Les Echos Publishing

Compte tenu des difficultés rencontrées par les entreprises

des régions et départements d'outre-mer en raison de la crise sanitaire, l'accès au fonds de solidarité a été facilité. Ces changements concernent la période d'indemnisation de juin à septembre 2021.

---

## **Associé exclu d'une Selas : quelle valeur pour le rachat de ses actions ?**



© 2021 Les Echos Publishing

Les statuts d'une société d'exercice libéral par actions simplifiée (Selas) peuvent valablement prévoir que les actions d'un associé exclu seront rachetées à leur valeur nominale.

---

## **Vente de fruits et légumes frais : les emballages en**

# plastique bientôt interdits !



© 2021 Les Echos Publishing

À compter de 2022, les commerces de détail qui vendent des fruits et légumes frais non transformés seront tenus de les présenter sans conditionnement en plastique. Une tolérance jusqu'en 2026 est toutefois prévue pour les fruits et légumes fragiles.

---

# Un plan pour développer les titres associatifs



© 2021 Les Echos Publishing

Le gouvernement souhaite inciter les associations employeuses à recourir aux titres associatifs.

---

# Bail rural : le bailleur doit être informé du départ de l'un des colocataires !



© 2021 Les Echos Publishing

Lorsque le bailleur n'a pas été informé du départ à la retraite de l'un des colocataires, celui qui reste sur l'exploitation n'est pas en droit de demander seul l'autorisation de céder le bail à un descendant.

---

# Associations : sanction pour défaut de publicité des comptes



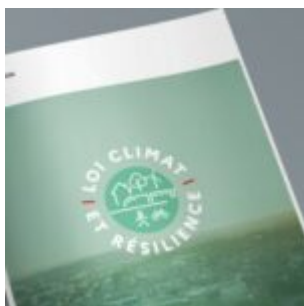
© 2021 Les Echos Publishing

Les dirigeants des associations qui ne publient pas les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes

risquent une amende de 9 000 €.

---

## **Loi climat : les mesures en faveur des consommateurs**



© 2021 Les Echos Publishing

La récente loi « Climat et résiliences » introduit un certain nombre de mesures visant à mieux informer les consommateurs, à encadrer les publicités et à réduire les emballages.

---

## **Aides Covid : un fonds de transition pour les grandes entreprises**



© 2021 Les Echos Publishing

Une nouvelle aide est instaurée à destination des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises qui sont fortement impactées par la crise sanitaire et qui rencontrent des besoins de financement persistants ou de renforcement de leur bilan.

---

# Un contrat d'engagement républicain pour les associations



© 2021 Les Echos Publishing

Les associations et fondations devront, pour certaines démarches comme la demande d'une subvention ou d'un agrément, souscrire un contrat d'engagement républicain par lequel elles s'engageront notamment à respecter les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ainsi que le caractère laïque de la République.